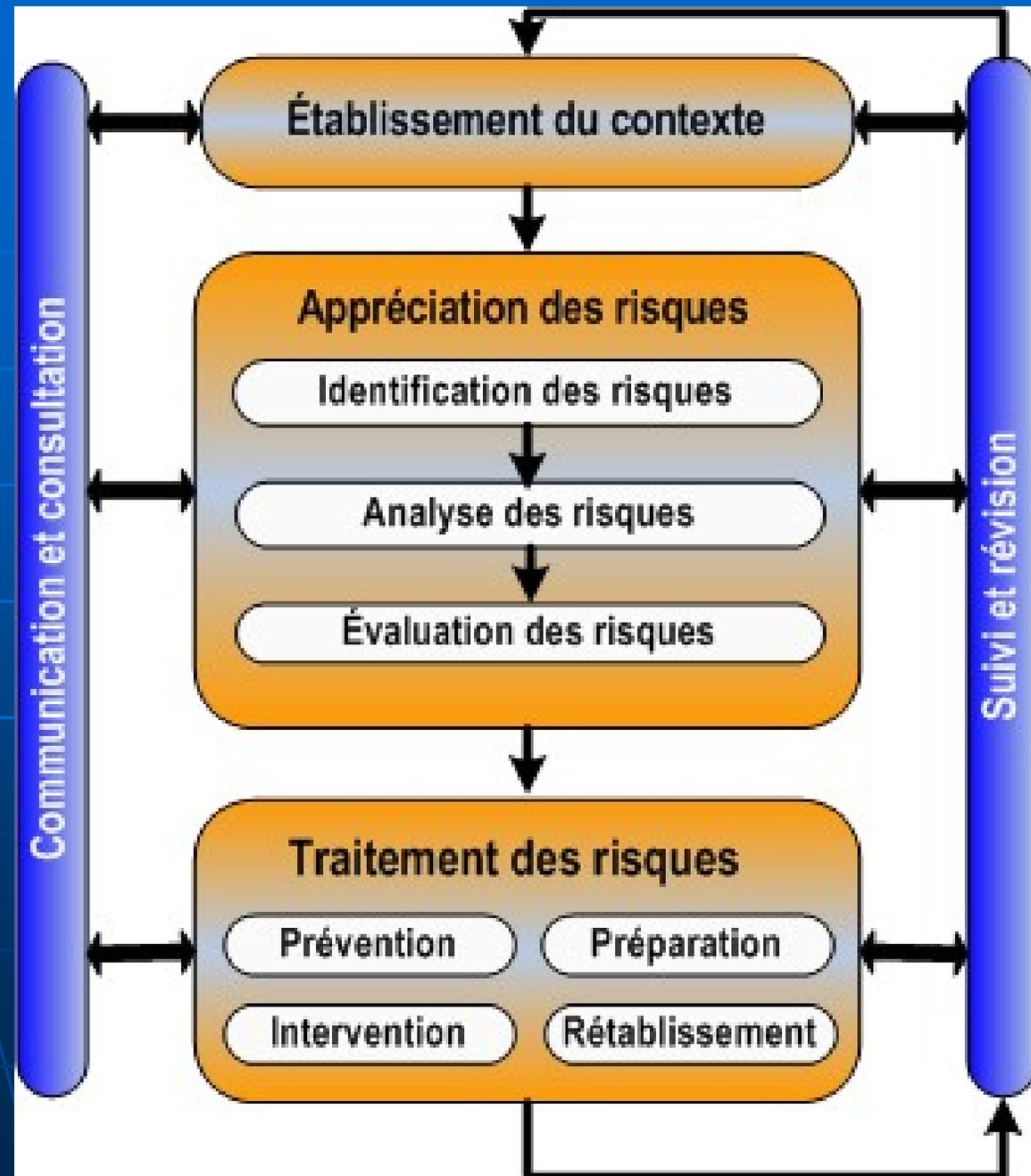


**Avis du Centre de sécurité civile
concernant le projet de développement
du Site Contrecœur dans
l'arrondissement Mercier / Hochelaga / Maisonneuve**

**Présenté à l'Office de consultation publique
de Montréal
16 mai 2007**

Mise en contexte

Processus de gestion des risques de sinistres



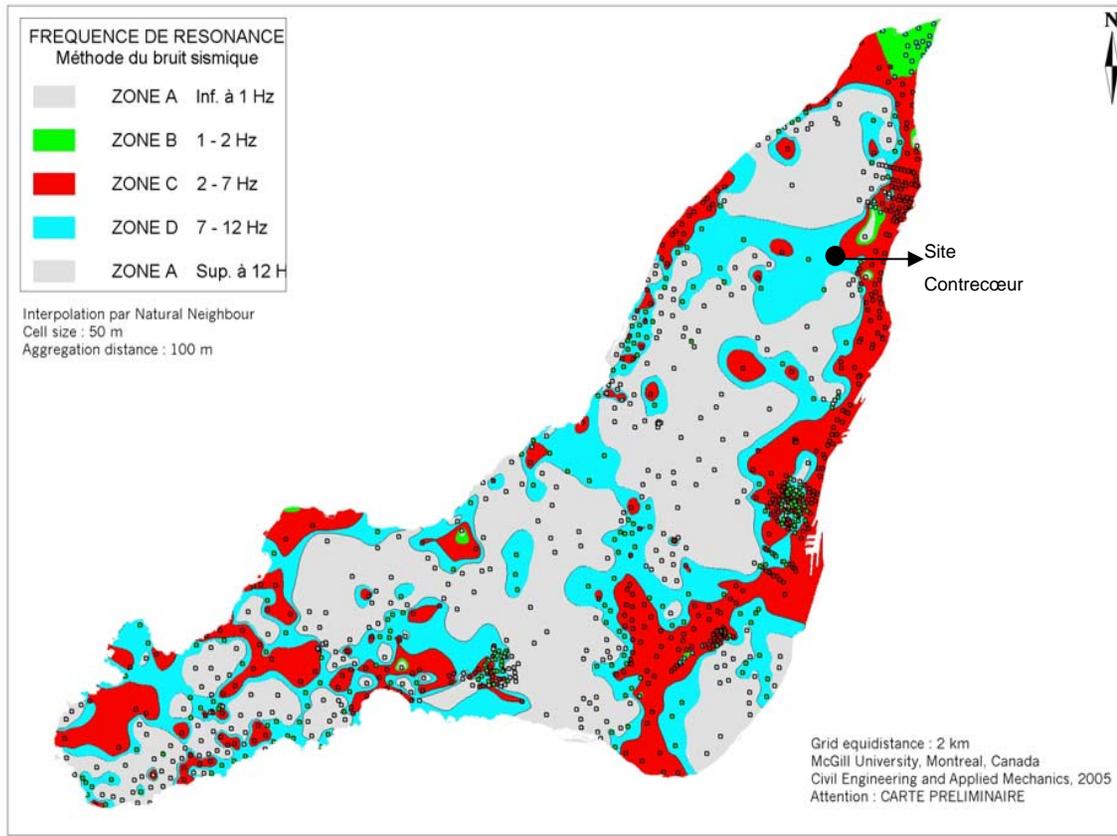
Approche systémique de la sécurité civile et la gestion des risques



Les principaux risques : le risque sismique



Carte 1 : Microzonation de l'île de Montréal



Recommandations :

Prévention : mesures d'atténuation

Les bâtiments doivent répondre au code du bâtiment en vigueur (Code national du bâtiment)

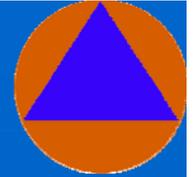
Les résidences doivent être construites en fonction de la norme *CSA Seismic Risk Reduction of Operational and Functional Components of Buildings*

Les fondations des bâtiments sont construites à partir du roc

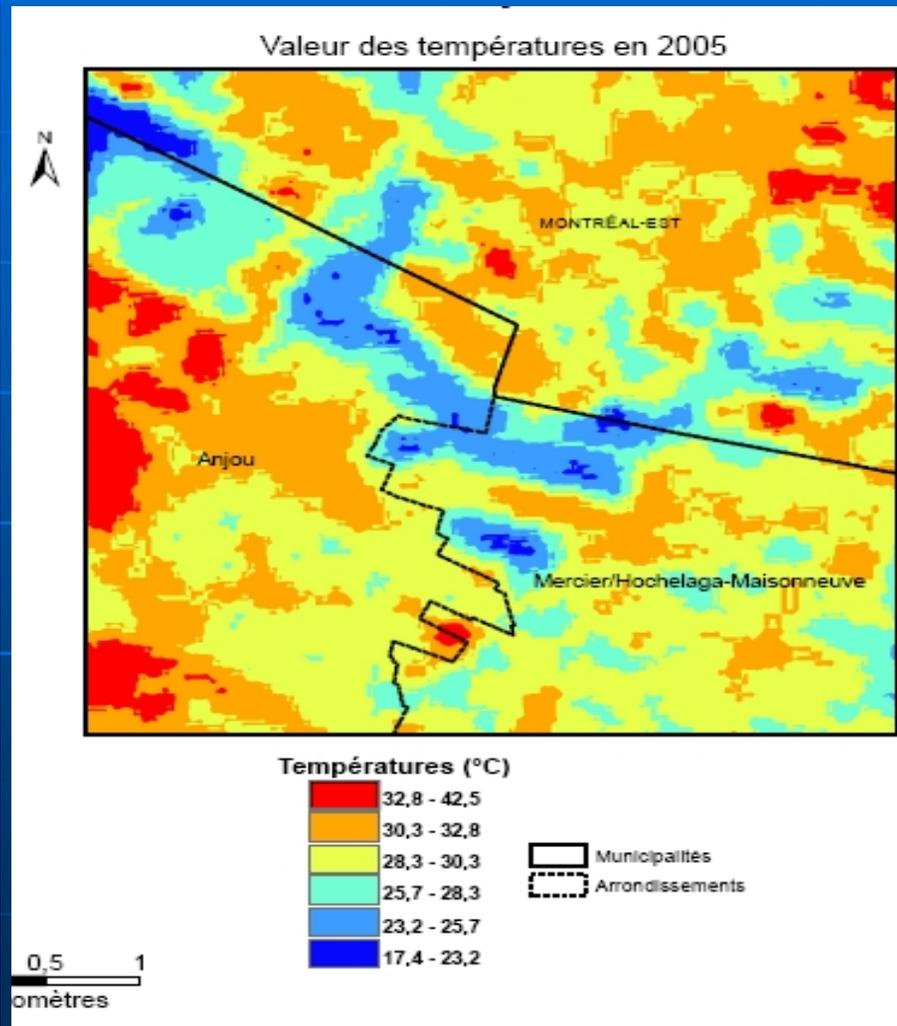
Communication des risques à la population

Informer les nouveaux résidents des mesures de protection à prendre advenant un séisme. Voir site Internet du Gouvernement du Canada au <http://www.preparez-vous.gc.ca/>

Les principaux risques : le risque de chaleur extrême



Carte 2 : Caractéristiques thermiques du site Contrecoeur



Recommandations :

Appréciation des risques : Aménagement du territoire

- Maximiser le verdissement dont la plantation d'arbre et la construction de parcs
- Utiliser des matériaux de construction de couleurs pâles réfléchissantes
- Diminuer le plus possible les aires de stationnement et les surfaces asphaltées
- En plus du parc linéaire déjà prévu, créer des zones vertes au travers les unités de logement

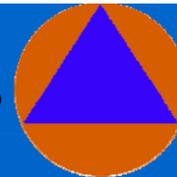
Prévention : mesures de protection

- Climatiser la garderie et la résidence pour personnes âgées

Communication des risques à la population

- Informer chaque résident des mesures de protection préconisé par la DSP de Montréal à partir d'un dépliant disponible au printemps de chaque année au Bureau d'arrondissement, les Pharmacies et les CLSC et leur site Internet au <http://www.santepub-mtl.gc.ca/Environnement/chaleur/index.html>

Les principaux risques : le risque d'accidents industriels



Carte 3 : Rayons d'impact ERPG-2 des compagnies Interquisa Canada et de Shell Canada



Recommandations :

Appréciation des risques : Aménagement du territoire

- Créer une zone tampon en augmentant l'espace commercial
- Augmenter l'espace pour les parcs
- Déplacer vers le sud-ouest la résidence pour personnes âgées

Préparation et intervention : Système d'alerte

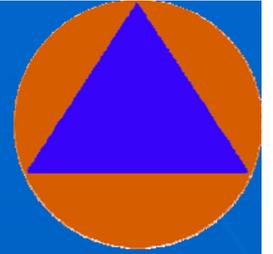
- Installer une alarme de confinement pour tous les bâtiments advenant un accident industriel majeur
- Élaborer et mettre en œuvre un plan de confinement pour tous les bâtiments
- Installer une alarme extérieure et un système d'arrêt de la ventilation automatique pour les bâtiments publics

Communication des risques à la population

- Rendre disponible les fiches d'informations des compagnies Shell Canada et Interquisa Canada et le dépliant sur le confinement à l'adresse Internet

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2776,3383692&dad=portal&schema=PORTAL

Conclusion



- Notre objectif est de favoriser la
gestion intégrée des risques
- Le CSC devrait être intégré au processus de gestion décisionnelle des dossiers de la Ville de Montréal afin d'être interpellé systématiquement sur les projets demandant un avis de sécurité civile.
- Le CSC souhaite que le gouvernement établisse des normes en termes de gestion intégrée des risques en aménagement du territoire